



Appel à projets

Soutien à des projets leviers | Projets à caractère innovant en soins palliatifs et de fin de vie

Guide d'information

Période de financement :	1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2026
Date de lancement de l'appel :	18 septembre 2023
Date limite de soumission de la demande :	17 novembre 2023 à 23h59
Fonds maximum demandés :	25 000 \$ Plus un supplément de 3000\$ réservé pour chaque octroi pour une publication en libre accès
Enveloppe budgétaire disponible :	100 000 \$ (Possibilité de financer 4 projets, selon les fonds demandés) Plus une enveloppe réservée maximale de 12 000\$ pour les publications en libre accès

Le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie — RQSPAL adopte la définition issue du consensus de l'*International Association for Hospice and Palliative Care* (IAHPC) [Radbruch et al. 2020]ⁱ qui définit les soins palliatifs comme étant des actifs et complets, destinés aux personnes de tout âge en souffrance sévère du fait de leur état de santé

ⁱ Radbruch L, De Lima L, Knauth F, et al. (2020). Redefining palliative care—a new consensus-based definition. *Journal of pain and symptom management*, 60(4) : 754-764.

ⁱⁱ affecté par une ou plusieurs maladie(s) grave(s) ⁱⁱⁱ, et en particulier les personnes approchant de la fin de leur vie. Ils visent à améliorer la qualité de vie de la personne, de leurs familles et de leurs aidant·es.

Les soins palliatifs :

- Comprennent la prévention, l'identification précoce, l'évaluation et la prise en charge globales des problèmes physiques, y compris la douleur et les autres symptômes pénibles, les détresses psychologique et spirituelle, et les besoins sociaux. Chaque fois que possible, ces interventions doivent reposer sur des données probantes.
- Apportent du soutien pour aider la personne à vivre aussi pleinement que possible jusqu'à leur mort, en facilitant la communication, et en aidant la personne et leur famille à déterminer les objectifs des soins.
- Sont mis en œuvre tout au long de l'évolution de la maladie, et ajustés aux besoins de la personne.
- Sont proposés conjointement aux traitements agissant spécifiquement sur la maladie, chaque fois que nécessaire.
- Peuvent influencer bénéfiquement l'évolution de la maladie.
- Apportent du soutien à la famille et aux personnes proches aidantes durant la maladie de la personne, et lors de leur propre deuil.
- Reconnaissent et respectent les valeurs culturelles et les croyances de la personne et de sa famille.
- Sont mis en œuvre dans tous les lieux de soins (domicile, résidence et institutions), et dans tous les secteurs du système de santé (primaire à tertiaire).
- Peuvent être dispensés par tout type de professionnel·les ayant reçu·es une formation de base aux soins palliatifs.
- Requièrent une approche spécialisée avec une équipe pluriprofessionnelle pour la prise en charge des cas complexes.

ⁱⁱ La souffrance est liée à l'état de santé quand elle est associée à une maladie ou une blessure, quel qu'en soit le type. La souffrance liée à l'état de santé est sévère quand elle ne peut être soulagée sans intervention professionnelle, et quand elle compromet le fonctionnement physique, social, spirituel et/ou émotionnel. Les soins palliatifs doivent s'efforcer de soulager la souffrance liée à un état de santé affecté par des maladies limitant ou menaçant le pronostic vital, ou bien à l'approche de la fin de vie. Accessible à l'adresse : <http://pallipedia.org/serious-health-related-suffering-shs>

ⁱⁱⁱ Une maladie grave se définit comme toute maladie aiguë ou chronique, et / ou toute affection qui entraîne une détérioration importante, et peut conduire à une déficience ou une incapacité prolongée sur le long terme, et / ou à la mort. Accessible à l'adresse <http://pallipedia.org/serious-illness/>

1. Objectifs de l'appel de projets

Les appels à projets du RQSPAL visent à favoriser le développement et le maintien de la capacité de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV), en appuyant des projets de recherche de qualité, proposés et réalisés par plusieurs membres régulier·ères du RQSPAL dans une approche interdisciplinaire qui répondent aux défis contemporains posés par les SPFV. L'objectif de ce présent appel à projets est de promouvoir l'innovation, l'intersectorialité (qui va au-delà de la simple juxtaposition de plusieurs disciplines) et l'inclusion dans la recherche et la pratique, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables souffrant de maladies pouvant limiter leur espérance de vie et de celle de leurs proches via des projets à **caractère innovant**. Un projet à caractère innovant et créatif peut prendre différentes formes :

- Intégration des technologies en santé, réalité virtuelle et intelligence artificielle,
- Intégration de la culture et des arts,
- Laboratoire vivant et autres méthodes de co-création innovante,
- Projets de recherche avec mobilisation des connaissances qui sort des modèles habituels de partage de savoirs,
- Projets hors du cadre habituel de la recherche en SPFV,
- Sujets, enjeux, problématiques et schèmes de pensées atypiques et/ou originaux,
- Projets ayant le potentiel de générer des savoirs radicalement novateurs,
- Développement de pratiques et approches de soins innovants,
- Méthodes d'analyses des données innovantes,
- Démarche méthodologique innovante,
- Etc.

Il sera de la responsabilité de l'équipe de démontrer en quoi le projet proposé s'inscrit en tant que projet à caractère innovant. Nous encourageons fortement la soumission de projets qui proposent une approche de recherche collaborative avec les milieux utilisateurs et citoyens et intégrant dans leur équipe des étudiant·es, partenaires et citoyen·nes.

2. Critères d'admissibilité

- A. Cet appel à projets est ouvert à tous·tes les membres régulier·ères du RQSPAL.
- B. Le projet doit être soumis par au moins deux membres régulier·ères du RQSPAL (soit comme tandem PI & co-chercheur·se, ou PI & co-PI). Iels doivent provenir d'au moins deux universités différentes. Des chercheur·ses hors RQSPAL, membres partenaires, membres étudiant·es, représentant·es des milieux utilisateurs et citoyens, patient·e-et personne proche aidante-partenaire sont encouragé·es à se joindre aux projets, mais iels ne peuvent être chercheur·se principal·e. **Seul·es les membres régulier·ères peuvent recevoir le financement.**

- C. Un seul projet peut être déposé par chercheur·se principal·e. Ceux peuvent toutefois être co-chercheur·se sur d'autres projets soumis.
- D. Le projet doit respecter la mission, le mandat, les objectifs et les valeurs du RQSPAL (<http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/mission-et-valeurs/>)
- E. Le projet devra être réalisé entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026.
- F. Il est possible d'effectuer un montage financier, mais la non-obtention des autres sources de financement ne doit pas nuire à la faisabilité du projet déposé.
- G. Le projet doit répondre en tout ou en partie aux objectifs de santé durable. L'équipe devra détailler comment leur projet répond à ceux-ci.
 - i. Le FRQS définit la santé durable ainsi : Un actif pour la société, la santé durable est une approche globale alliant la santé physique et psychologique des personnes avec l'environnement dans lequel elles évoluent. Elle engage les individus et la collectivité à déployer, à toutes les étapes de la vie, différentes interventions qui permettront un état optimal de la santé pour chaque individu, incluant les populations vulnérables et les générations futures. La santé durable vise donc un bien-être et une meilleure qualité de vie pour tous.
- H. L'équipe et le projet soumis doivent adhérer à la [Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) des FRQ.
- I. Le ou la PI (et co-PI, si applicable) doit (doivent) démontrer et justifier leur implication et leur participation au sein du RQSPAL au cours des deux dernières années.
- J. Les membres régulier·ères du RQSPAL ayant soumis doivent avoir complété le Registre des membres régulier·ères du RQSPAL (FORCE) et mis à jour leur formulaire, lorsque demandé annuellement.

3. Critères d'évaluation

Rigueur et qualité scientifiques du projet	Clarté et rigueur de la problématique en lien avec la recherche en SPFV ; Pertinence et rigueur de la méthodologie proposée ; Pertinence des objectifs et des résultats escomptés.
Adéquation entre le projet, la mission, le mandat et objectifs du RQSPAL et la définition des SPFV	Le projet est pertinent à l'avancement des SPFV et répond aux défis contemporains dans le domaine
Faisabilité du projet	Échéancier/Budget/Méthodologie

Originalité et aspects novateurs du projet

Le projet se distingue par sa singularité, que ce soit en termes de méthodologie, d'analyses (par exemple, ACS+ et ADS+), de sujets abordés, de questions de recherche posées, de démarches entreprises, de pratiques cliniques et d'approches de soins, d'intégration des technologies, de collaborations et de partenariats établis, etc. Il s'agit d'une initiative qui transcende les frontières habituelles, englobant non seulement les interactions entre les chercheur·ses, mais également les liens avec divers milieux utilisateurs et citoyens, etc.

Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe

Les membres de l'équipe doivent avoir des expertises différentes et complémentaires, des affiliations à différentes universités/facultés/milieux. L'équipe inclut différents types de membres outre les membres régulier·ères : membres étudiant·es, membre partenaires, personnes proches aidantes/personnes touchées par les SPV, personnes issues des milieux utilisateurs et citoyens, etc. L'équipe s'inscrit dans une démarche intersectorielle (voir la définition [d'intersectorialité](#) du FRQ) et une approche de recherche partenariale, si possible.

Intégration de la santé durable

L'équipe démontre de façon claire comment son projet s'inscrit dans une perspective de santé durable.

Prise en compte de l'équité, diversité, inclusion (EDI)

L'équipe s'assure d'inclure des éléments de la [Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) des FRQ, par exemple au niveau de la création de l'équipe, de la formation et l'encadrement de la relève, la formulation des questions de recherche et le choix d'une

	approche méthodologique, la planification et la réalisation du projet, l'interprétation et la diffusion des résultats adaptés au public cible, etc.
Plan de mobilisation des connaissances	L'équipe a prévu un plan afin de mobiliser les connaissances issues de l'étude
Implication et participation au sein du RQSPAL	Le ou la chercheur·se principale (et co-chercheur·se principale s'il y a lieu) ont démontré une participation/implication active au sein du RQSPAL au cours des deux dernières années

À qualité égale,

- L'équipe ayant démontré une implication/participation la plus significative [en points] sera favorisée. Comme la grille d'évaluation le démontre, un total de 10 points est accordé pour l'implication sur 100. Vous trouverez sur la grille le nombre de points attribué à chaque type d'implication/participation.
- Le projet avec le meilleur pointage au critère *Originalité et aspects novateurs* du projet serait priorisé.

Dans le cas d'une demande de prolongation, le·la chercheur·se doit en faire la demande par lettre au Comité scientifique [courriel au directeur exécutif] stipulant les raisons des délais.

Toutefois, aucun financement supplémentaire ne sera accordé.

4. Engagements

- A. L'équipe devra soumettre, à la fin de la période de réalisation du projet, un rapport financier démontrant l'utilisation des sommes allouées et un rapport scientifique.
- B. Les chercheur·ses financé·es s'engagent à mentionner la participation financière du RQSPAL et à utiliser le [logo du RQSPAL](#) [si possible], y compris dans les publications, affiches, présentations, annonces et communications en lien avec le projet financé. De plus, iels s'engagent à inscrire l'affiliation au RQSPAL dans les résumés de congrès.
 - i. La formulation suivante est suggérée :
« L'équipe de recherche remercie le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie [RQSPAL] pour leurs contributions au financement de ce projet. »

- C. L'équipe s'engage à soumettre une demande de subvention à un organisme subventionnaire externe [autre que le RQSPAL] au terme de ce soutien financier pour la suite du projet ou pour un projet émergent des résultats.
- D. Le projet doit s'inscrire dans le mouvement de science ouverte, tel que décrit par les FRQ, et doit **obligatoirement** respecter la [Politique de diffusion en libre accès](#). Les publications examinées par les pairs, issues du projet de recherche financé, doivent être rendues librement accessibles aussitôt qu'elles sont diffusées par une revue savante et sous licence ouverte. Le non-respect des exigences exprimées dans la Politique peut constituer un manquement à la conduite responsable en recherche (conformément à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#)). Il est de la responsabilité de l'équipe de prévoir des montants alloués à cette fin.
- i. Selon la Recommandation de l'UNESCO, « la science ouverte établit un nouveau paradigme qui intègre dans l'entreprise scientifique des pratiques de reproductibilité, de transparence, de partage et de collaboration résultant de l'ouverture accrue des contenus, des outils et des processus scientifiques. »
 - ii. Afin de vous soutenir dans le respect de l'exigence de publication en libre accès de toute publication découlant d'un projet financé par le RQSPAL, un montant de 3000\$ vous sera réservé jusqu'à un an après la fin du projet. La revue savante sélectionnée doit respecter les exigences de la Politique de diffusion en libre accès, faute de quoi vous n'aurez pas accès au montant réservé. Vous devrez en faire la demande, avec preuves à l'appui. Un formulaire à cet effet sera disponible éventuellement.
- E. Les chercheur·ses qui seront financé·es sont attendu·es à la Journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion ou lors d'une conférence scientifique mensuelle.

5. Processus de validation et d'évaluation des demandes

1 | Validation de l'admissibilité des demandes par le directeur exécutif | 18 et 19 novembre 2023

- a. Afin de s'assurer que les demandes sont conformes aux règles de soumission, le directeur exécutif effectuera une analyse sommaire de l'admissibilité des demandes.

2 | Évaluation des demandes par les évaluateur·rices externes | du 20 novembre 2023 au 13 décembre 2023

- a. Pour assurer transparence et rigueur à notre processus d'évaluation, un minimum de deux évaluateur·rices externes au RQSPAL évaluera les projets et émettra une recommandation quant aux projets à être financés. Une attention particulière sera

portée à la sélection des évaluateur·rices externes afin de minimiser les conflits d'intérêts potentiels. Une grille d'évaluation standardisée et approuvée par le Comité scientifique sera utilisée.

3 | Comité de sélection | Rencontre à la mi-décembre 2023

- a. Pour finaliser le processus, un comité de sélection sera créé pour chaque appel de projets. Ce comité aura pour rôle de prendre connaissance des évaluations externes et déterminera le classement final des demandes. Il comprendra minimalement 6 membres dont le directeur exécutif, un membre du Comité étudiant, un·e patient·e-partenaire ou proche aidant·e-partenaire et un minimum de 3 membres régulier·ères qui n'ont pas soumis·es de demandes de financement et qui n'ont pas de conflits d'intérêt avec les demandes reçues.

4 | Avis de décision | 21 décembre 2023

- a. Les résultats seront communiqués par courriel dans les deux mois suivants la date limite de soumission des projets, selon la disponibilité des évaluateur·rices externes désigné·es.
- b. La décision [acceptation, refus et montant octroyé] est finale et sans appel.
- c. L'avis de décision pourra être accompagné de commentaires constructifs émis par le comité de sélection et/ou des évaluateur·rices externes et visant à optimiser le projet pour une soumission future.

6. Lignes directrices de la soumission

Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais. Vous devez remplir [le formulaire suivant \(https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2023/09/Formulaire-application_Appel-projets-innovants-2023_RQSPAL_v3.docx\)](https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2023/09/Formulaire-application_Appel-projets-innovants-2023_RQSPAL_v3.docx) et joindre le document explicatif du projet et le budget projeté. Tous les documents doivent être joints dans un seul fichier [Microsoft Word ou PDF]. Veuillez ne pas joindre de CV. Si applicables, des lettres de soutien peuvent être ajoutées à la demande, ne sont pas considérées comme des annexes, mais ne sont pas obligatoires.

6.1 Document explicatif du projet de recherche

Mise en page obligatoire : 3 pages maximum [Police Calibri, caractère 11, interligne simple, marge de 2 centimètres]

Le document peut inclure :

- Problématique et contexte
- Description du projet proposé

- Pertinence en lien avec la mission, le mandat, les valeurs et objectifs du RQSPAL et la définition des SPFV
- Objectif(s)
- Méthodologie
- Résultats attendus
- Plan de mobilisation des connaissances
- Échéancier et faisabilité
- Expertises et capacité de l'équipe à diriger le projet
- Les références bibliographiques du texte. **Précision** : Elles ne sont **PAS incluses** dans le maximum de 3 pages allouées.

Les annexes ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des critères par les évaluateur·rices externes et iels ne sont pas tenu·es de les consulter.

Vous pouvez utiliser 1 page de présentation incluant le titre et les affiliations de tous·tes les membres de l'équipe. Cette page n'est **PAS incluse** dans le maximum de 3 pages allouées.

6.2 Budget projeté et justificatif

Mise en page obligatoire : 1 page maximum [Police Calibri, caractères 11]. Peut être soumis sous forme de tableau, mais doit inclure les justifications.

Les dépenses inadmissibles pour cet appel à projets sont les suivantes :

- Bourse étudiante
- Frais de congrès
- Frais pour l'achat ou la location d'ordinateurs

De plus, toutes autres dépenses admissibles sont celles décrétées par le FRQS et doivent être reliées aux activités du projet. Les frais afférents, administratifs ou autres associés sont inadmissibles (frais indirect de la recherche – FIR). À titre d'exemple :

A. Dépenses **admissibles** :

- Salaires de professionnel·les de recherche, de professionnel·les de la santé et des services sociaux et d'auxiliaires de recherche (par exemple : étudiant·es à salaire)
- Frais de déplacement des participant·es au projet et des intervenant·es
- Frais d'accès aux archives médicales
- Frais associés aux rencontres de concertation et d'orientation
- Frais de traduction et de publication en libre accès
- Rétribution/ honoraires pour les personnes partenaires en recherche (patient·e, personne proche aidante, personne citoyenne ; à cet effet, consulter ce [guide](#) pour des lignes directrices)

B. Dépenses **inadmissibles** :

- Rémunération des chercheur·ses
- Frais pour fournitures et équipements de bureau
- Appareil de plus de 1000 \$

Pour consulter la liste des dépenses admissibles selon les règles du FRQS, section 8, [en cliquant ici](#).

7. Soumission et information

Les demandes doivent être acheminées, avec un seul fichier attaché [Microsoft Word ou PDF], par courrier électronique en mentionnant en objet « Appel à projets 2023 » au directeur exécutif du RQSPAL, M. François Tardif, au plus tard le **17 novembre 2023 à 23h59**, à l'adresse suivante : francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca. Les demandes reçues en retard seront malheureusement exclues.

Pour toute demande d'information, veuillez contacter M. François Tardif au francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca.